



Tunis, le 20 juin 2023

Note au dossier

Objet :

Justification de la non-signature du PV du CoPil extraordinaire du projet « amélioration de l'accès à la justice à Médenine et Tataouine » du 29/11/2022 par le ministère de la Justice.

Contexte :


Le CoPil extraordinaire du projet « amélioration de l'accès à la justice à Médenine et Tataouine » a eu lieu virtuellement le 29 novembre 2022 en présence des représentants du PNUD, HCDH, de l'ambassade des Pays Bas et du ministère de la Justice. Le ministère de la Justice a été représenté, sur la base d'une délégation de Madame la ministre, par M. Nizar Najjar, chef de la coopération internationale. Durant ce CoPil, les activités restantes du projet ont été présentées et une proposition d'extension de six (6) mois a été initiée. Cette extension n'a pas eu d'objection de la part des parties présentes pendant et à la fin du CoPil (voir PV ci-joint).


Justificatif :

Suite à la tenue du CoPil, un PV détaillé a été envoyé le 02/12/2022 au ministère pour signature. Un retard remarquable pour l'obtention du PV signé a été constaté malgré les relances continues au près du département de la coopération internationale. Malgré tous les rappels, le PV demeure encore sans signature.

Conclusion :

Suite à la non-signature du PV par le ministère, le PNUD et le HCDH procèderont à la signature du PV du CoPil.

Demandée par : 
Corrado Quinto
CTP justice et droits humains
Date : 21-Jun-2023

Approuvée par : 
Céline Moyroud
Représentante Résidente
Date : 21-Jun-2023